



6

.....
LES DÉCHETS
.....



ORIGINES ET DEVENIR DES DÉCHETS

Avec une production par habitant d'ordures ménagères non triées sous la moyenne nationale, un volume de déchets végétaux élevé et des disparités sur son territoire, la Bretagne présente un profil atypique en matière de déchets. Comme ailleurs, les questions de valorisation et de réduction des déchets sont un enjeu majeur.



Bâtiment et travaux publics
9 100 000 t



Commerce et industrie
1 666 300 t

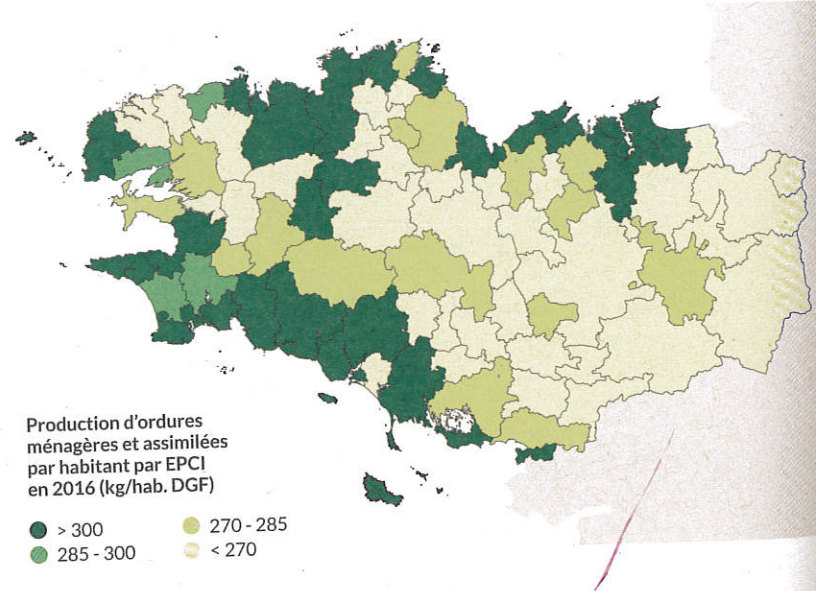


Déchets ménagers et assimilés
2 230 100 t

Les végétaux, une spécificité régionale
La Bretagne produit deux fois plus de déchets végétaux par habitant que la moyenne nationale. Cette production varie d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques.

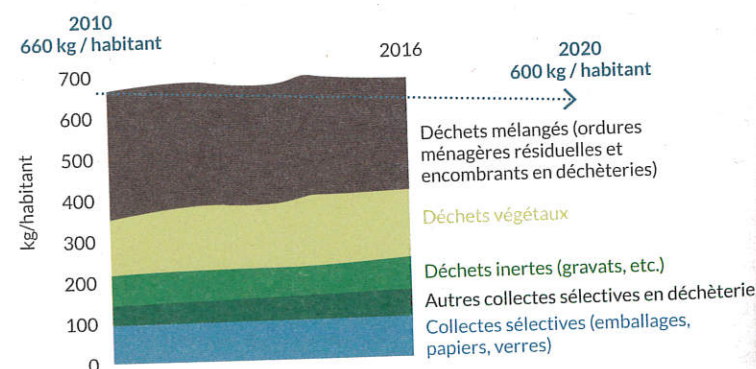
UNE PRODUCTION PLUS FORTE EN ZONE LITTORALE

Les déchets ménagers et assimilés sont ceux produits par les ménages et les activités économiques, et collectés par le service public d'élimination des déchets. Si on exclut les déchets collectés en déchèterie, il reste les ordures ménagères et assimilées constituées de l'ensemble des collectes de proximité : emballages, papiers, verre, déchets fermentescibles et poubelles résiduelles (ou poubelles grises). On constate une disparité forte de la production par habitant de ces ordures sur le territoire.



OBJECTIF -10 % SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

L'article L. 541-1 du code de l'Environnement fixe l'objectif de baisser de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.



PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET AU RÉEMPLOI

La réduction des déchets par la prévention et le réemploi est l'une des priorités du Grenelle de l'environnement. Les déchets restants sont, eux, amenés à être valorisés au maximum afin de baisser la part destinée à l'élimination.

Situation préconisée par le Grenelle de l'environnement

Situation en Bretagne en 2016

Prévention
Réemploi

Valorisation matière

Autres valorisation
dont énergétique

Élimination

45

structures consacrées au réemploi en Bretagne animent un réseau de 188 sites

49 %

32 %

19 %

UN POTENTIEL DE VALORISATION



68 %

d'une poubelle de déchets mélangés est constitué de déchets pour lesquels il existe des collectes spécifiques



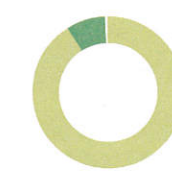
43 %

d'une benne d'encombrants mélangés est constitué de déchets pour lesquels il existe des filières sélectives en déchèterie

18 FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR EN 2016

Sur le principe de « pollueur-payeur », la « responsabilité élargie du producteur » implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Textiles
4,5 kg / habitant



99,7 % valorisés

● Valorisation matière ● Valorisation énergétique

Électroménager
12,8 kg / habitant



90 % valorisés

Ameublement
6,4 kg / habitant



86 % valorisés

Piles et batteries
202 g / habitant



75 % valorisés



MON TERRITOIRE

L'objectif « moins 10 % » dans mon territoire
tinyurl.com/MoinsDix

Que trouve-t-on dans la poubelle et les encombrants de mon territoire ?
tinyurl.com/ModecomBretagne



COMMENT PARTICIPER ?

Donner une deuxième vie à ses vêtements usés
lafibredutri.fr

Les acteurs du réemploi en Bretagne
tinyurl.com/ReemploiDonnerAcheter

LA GESTION DES DÉCHETS

Le cycle de vie d'un déchet est ponctué de nombreuses étapes. Sa collecte comme son traitement alimentent un flux complexe qui nécessite une logistique adaptée et induit un coût pour les collectivités.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Chaque année, des centaines de milliers de tonnes de déchets transitent ou finissent dans des installations de traitement des déchets de la région.

177 700 t

d'emballages secs et papiers sont reçus en centres de tri.

673 000 t

de déchets incinérés produisent de l'énergie.

148 300 t

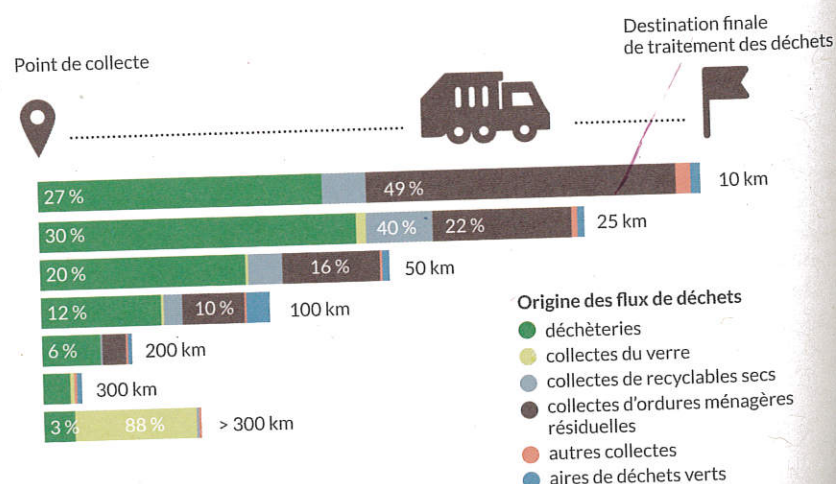
d'ordures ménagères résiduelles sont traitées sur des sites de valorisation des déchets organiques.

439 500 t

de déchets non dangereux sont déposés en installation de stockage.

Types d'installations en 2018

- Centre de tri des recyclables secs
- Incinérateur
- Installation de stockage de déchets non dangereux
- Installation de traitement organique des ordures ménagères résiduelles



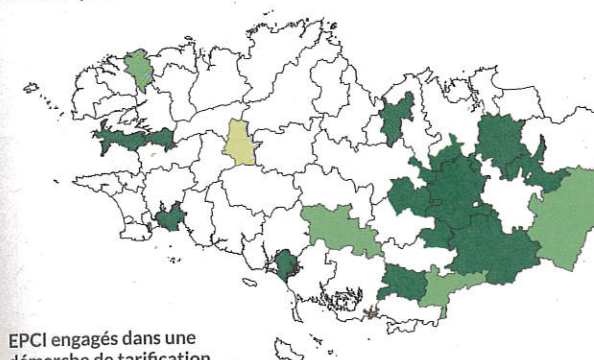
UN TRAITEMENT PLUS OU MOINS LOCAL

Les ordures ménagères résiduelles collectées en Bretagne sont principalement traitées localement (71 % des ordures ménagères résiduelles sont traitées dans un rayon de 25 km).

Le verre collecté est surtout traité en dehors de la région.

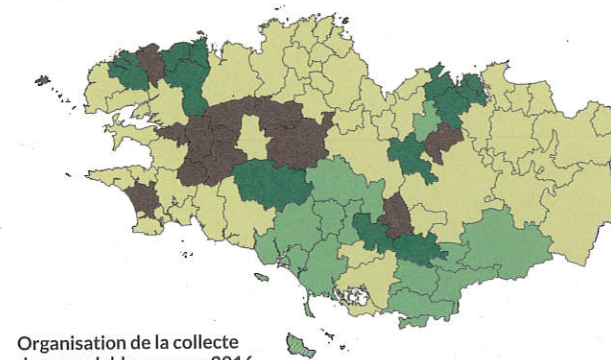
DES TARIFICATIONS INCITATIVES

Le dispositif de tarification incitative consiste à moduler le prix que les usagers paient pour le service de collecte en fonction du volume, du poids ou du nombre de levées de leur poubelle.



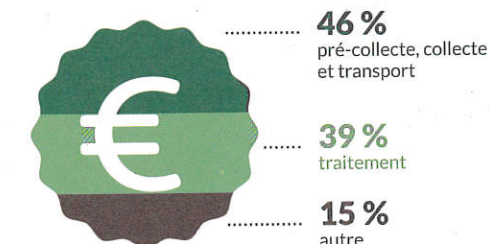
DES CONSIGNES DE TRI EN ÉVOLUTION

52 % de la population bretonne triaient tous ses plastiques en 2017. D'ici 2022, toute la Bretagne devra être concernée. De plus, d'ici 2025, tous les territoires devront avoir harmonisé l'organisation de leurs collectes.

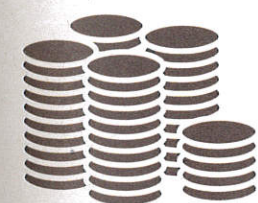


LE COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

La gestion des déchets, qu'il s'agisse de la mise à disposition d'équipements, de la collecte et du traitement, induit des charges pour les collectivités. Ces charges sont en partie couvertes par différents produits (vente de matières, d'énergie, soutiens, aides).



COÛT DE GESTION MOYEN DES DÉCHETS MÉNAGERS



45 € HT/ habitant



22 € HT/ habitant



7 € HT/ habitant



1,6 € HT/ habitant

Le coût de la gestion des ordures ménagères résiduelles est de 2 à 25 fois plus élevé que celui du traitement en déchèterie ou du recyclage. Le bon geste de tri est donc plus économe.



MIEUX COMPRENDRE

Le coût des déchets en Bretagne
bretagne.ademe.fr/domaines-d'intervention/dechets/couts-et-fiscalite